

TRI 

LETTRE D'INFORMATION DE QUIMPER-BRETAGNE OCCIDENTALE
www.quimper-bretagne-occidentale.bzh

N°9 bis

AUTOMNE2022

FOCUS p 4

DÉCHETS: TOUS VOLONTAIRES!

VILLE DE
QUIMPER



NOS DÉCHETS, TOUT UN PROJET!

L'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale a décidé de mettre en place de nouveaux modes de collecte des déchets.

L'objectif est à la fois de les réduire fortement et de les valoriser davantage.

Mon ambition est aussi celle d'une ville propre. Notre cité y gagnera en qualité de vie et en image, particulièrement son cœur historique.

Il faut pour cela faire évoluer profondément nos moyens de collecte.

C'est pourquoi, dès le 1^{er} janvier prochain, dans le centre-ville, le ramassage en porte-à-porte sera remplacé par une démarche d'apport volontaire. Tous les déchets, y compris alimentaires, pourront être ainsi acheminés dans des colonnes, aériennes dans

un premier temps, situées à moins de 150 m de votre domicile.

C'est un changement important, pour lequel la Ville met en place cet automne un large dispositif d'information et d'accompagnement.

ISABELLE ASSIH
MAIRE DE QUIMPER,
PRÉSIDENTE DE QUIMPER
BRETAGNE OCCIDENTALE

HOL LASTEZ, PEBEZH RAKTRES!

Divizet eo bet gant Kemper Breizh Izel lakaat doareoù nevez da dalvezout evit dastum al lastez.

Ar pal eo digreskiñ kreñv ar c'hementad al lastez ha talvoudekaat muioc'h anezhe.

Ur gêr naet ha kempenn, setu ma c'hoant evit Kemper. Gwel-laet e vo kalite ar vuhez ha skeudenn hor c'hêr, dreist-holl hini he c'hreiz-kêr istorel.

Évit en ober e rankomp cheñch hon doareoù da zastum al lastez.

Adalek ar Itañ a viz Genver ne vo ket ken eus an dastum a di da di e Kreiz-kêr. Ret e vo d'an holl kas e/he lastez da lec'hioù gouestlet gant poubellennoù boutin evit an holl. An holl lastez, al lastez boued en o zouez, a c'hall bezañ kaset da golonenoù, er-maez e penn-

kentañ, a vo d'an nebeutañ 150 metrad pell eus ho ti.

Ur cheñchamant a-bouez eo hag un stignad dibar a vo lakaet war-sav e-pad an diskar-amzer evit titouriñ hag ambroug ac'hanoc'h.

ISABELLE ASSIH
MAERZ KEMPER,
PREZIDANTEZ KEMPER
BREIZH-IZEL



ACTUS
Informier
et rassurer
p.3



FOCUS
Suivre le plan!
p.4



L'ASTUCE
Bien trier,
c'est mieux recycler
p.6



CONTACTS
Comment serons-nous informés?
p.8

COLLECTE DES DÉCHETS

VIVE LE CHANGEMENT !

Dans le cadre de la transition écologique, le centre-ville sera, dès le 1^{er} janvier 2023, le tout premier secteur de Quimper à expérimenter le déploiement de la collecte en points d'apport volontaire (PAV) pour répondre le plus rapidement possible aux obligations réglementaires qui vont bientôt entrer en vigueur. Le 1^{er} janvier 2024, particuliers et professionnels auront en effet l'obligation de trier à la source les biodéchets (aliments et végétaux), et d'ici 2025 nous devons réussir à valoriser 65 % de notre production de déchets. À l'horizon 2030, nous devons avoir réduit notre

production de déchets de 25 % par rapport à 2016.

Alors, pour se préparer sereinement à adopter de nouvelles habitudes en 2023, quoi de mieux qu'un petit rappel des changements à venir ?

À partir du 1^{er} janvier, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères (poubelles grises), des emballages, papiers, cartons, sera remplacée par une collecte en PAV dans le centre-ville. Terminée la présence de sacs poubelles sur les trottoirs et le passage quotidien des camions-bennes.

Le centre-ville comptera 11 points d'apport volontaire, accessibles 24h/24h et 7j/7j, et chaque PAV



© Pascal Perennec

comportera une colonne dédiée à la collecte des biodéchets. L'accès à ces PAV est réservé aux seuls habitants et commerçants du centre-ville. Des badges connectés permettront l'ouverture des colonnes de tri.

INFORMER ET RASSURER

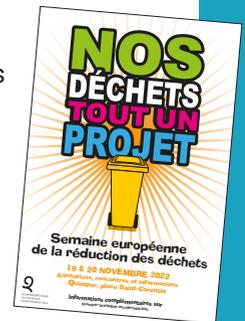
Des ambassadeurs du tri vont très prochainement rendre visite aux foyers concernés par le déploiement des PAV dans le centre-ville. Ils leur expliqueront les règles d'utilisation des PAV, la gestion des biodéchets et rappelleront les consignes de tri. Ils leur remettront également gratuitement un badge d'ouverture pour les PAV ainsi qu'un bio-seau et un sac de pré-collecte tri sélectif. Ils répondront à toutes les questions sur le fonctionnement des PAV et prendront en compte les cas particuliers (personnes âgées, handicap, etc.).



© Pascal Perennec

SERD

Pendant la Semaine européenne de la réduction des déchets, les 19 et 20 novembre, la place Saint-Corentin accueillera un grand barnum en partie dédié au nouveau mode de collecte. Il sera possible de poser des questions à l'équipe d'éco-agents présente sur place et d'apprendre des astuces pour réduire ses déchets auprès de différentes associations.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

SUIVRE LE PLAN!

Onze Points d'apport volontaire (PAV) vont être déployés dans le centre-ville de Quimper et mis en service à partir du 1^{er} janvier 2023. Tour d'horizon des questions les plus fréquemment posées...

Qu'est-ce qu'un Point d'apport volontaire (PAV) ?

Un Point d'apport volontaire (PAV) est un lieu de collecte de déchets. Il s'agit de conteneurs aériens ou de colonnes enterrées adaptés aux déchets ménagers.

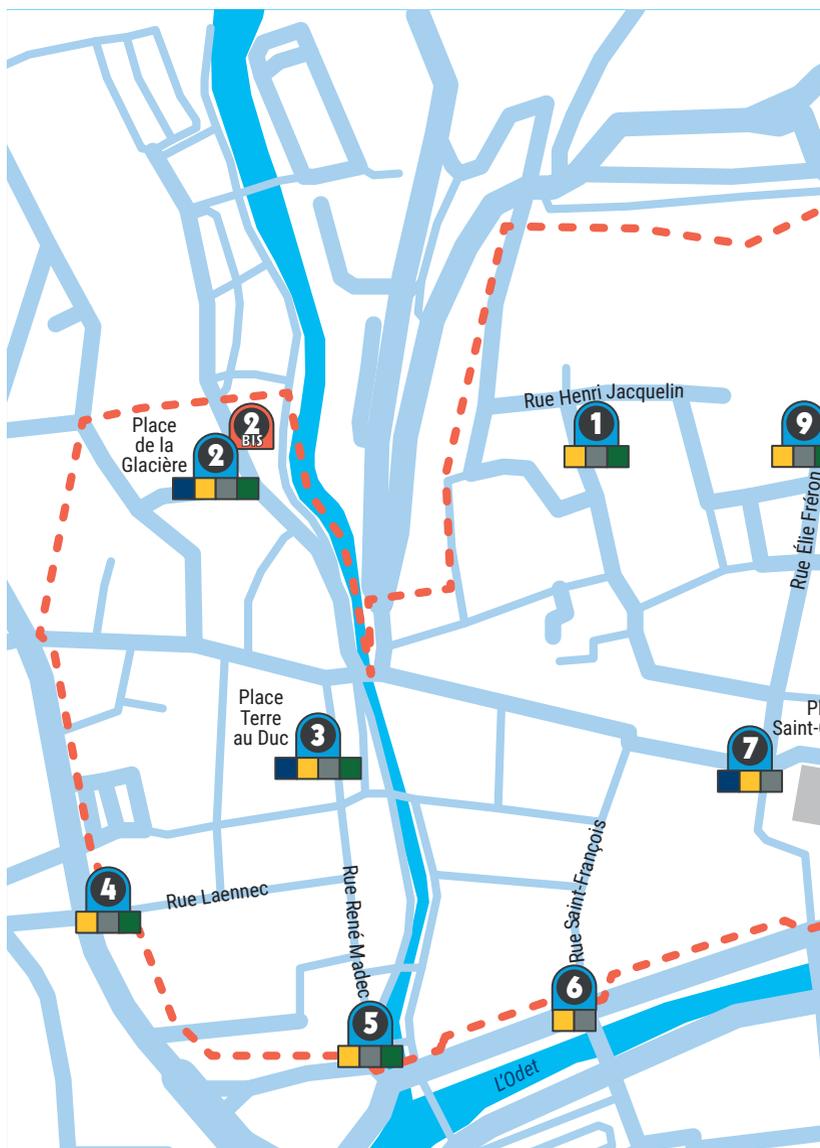
Les PAV seront-ils tous équipés de la même façon ?

Non, les PAV seront adaptés en fonction des lieux d'implantation. Les sites pourront compter jusqu'à cinq flux de collecte (ordures ménagères (poubelles grises); emballages papier, journaux; verre; bio-déchets; cartons.). Deux PAV accueilleront des compacteurs pour les professionnels (commerçants, artisans).

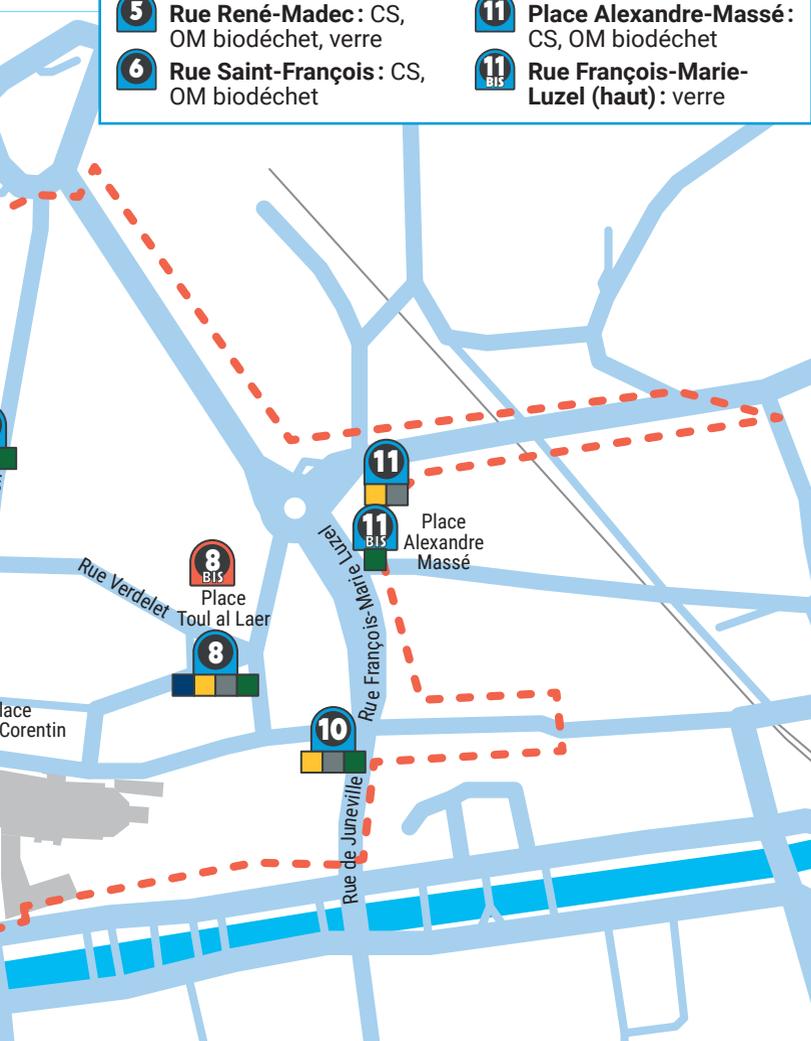
Tous les détails sur : www.quimper-bretagne-occidentale.bzh

Pourquoi avoir choisi le centre-ville comme première zone de déploiement ?

Quimper représente près de 63 % des habitants de l'agglomération. Il est important de commencer par Quimper pour bénéficier rapidement des conséquences positives du changement. De plus, le système de collecte actuelle



- 1** Rue Henri-Jacquelin : CS, OM biodéchet, verre
- 2** Place de la Glacière : carton, CS Verre et biodéchet, OM
- 2 BIS** Place de la Glacière : compacteur réservé aux professionnels
- 3** Place Terre au Duc : carton, CS Verre et biodéchet, OM
- 4** Rue Laennec : CS, OM biodéchet, verre
- 5** Rue René-Madec : CS, OM biodéchet, verre
- 6** Rue Saint-François : CS, OM biodéchet
- 7** Place Saint-Corentin : carton, CS, OM biodéchet
- 8** Place Toul al Laer : carton, CS, OM biodéchet, verre
- 8 BIS** EPHAD Rue Verdelet : compacteur réservé aux professionnels
- 9** Rue Élie-Fréron : CS, OM biodéchet, verre
- 10** Rue de Juneville : CS, OM biodéchet, verre
- 11** Place Alexandre-Massé : CS, OM biodéchet
- 11 BIS** Rue François-Marie-Luzel (haut) : verre



| | | | | |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |
| Carton | Tri sélectif | Ordures ménagères | Verre | Périmètre de déploiement |

n'est plus conforme à la réglementation, il génère insalubrité et nuisances.

Comment ont été choisis les lieux d'implantation ?

Il faut que la collecte soit possible techniquement et que l'implantation soit validée par les architectes des bâtiments de France. Chaque PAV se trouve à 150 mètres maximum d'un logement.

Les colonnes seront-elles enterrées ?

Les colonnes sont aériennes. Pour réduire l'impact visuel, elles seront enterrées à terme, quand cela sera possible.

Suis-je concerné par cette première phase de déploiement ?

Pour le savoir, rendez-vous dans la rubrique dédiée au projet sur : www.quimper-bretagne-occidentale.bzh

Est-ce que les biodéchets seront collectés ?

Oui, mais seulement les biodéchets de cuisine : préparation des repas (épluchures), restes alimentaires (os, pain rassis, coquillages...). Les déchets verts ne sont pas autorisés. Ils doivent être déposés en déchèteries.

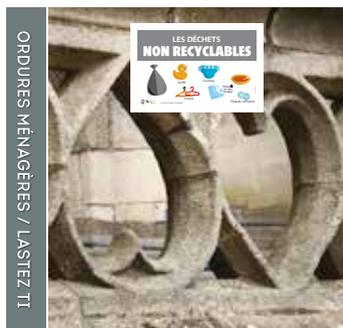
Pourrais-je donner mon avis en tant qu'utilisateur ?

Oui, lors d'espaces de rencontres, ainsi que par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne sur le site internet de Quimper Bretagne Occidentale.

CONSIGNES DE TRI

BIEN TRIER, C'EST MIEUX RECYCLER

Avec le passage à la collecte en apport volontaire dans le centre-ville de Quimper, le recyclage est plus que jamais l'affaire de tous. Petit rappel des consignes de tri pour augmenter le taux de recyclage des déchets et améliorer leur valorisation...



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

À la maison, ces ordures sont à jeter dans un sac de poubelle grise avant de les déposer en apport volontaire dans la colonne de tri dédiée aux ordures ménagères non recyclables.

> À jeter dans la colonne dédiée aux poubelles grises :

Les couches culottes, la vaisselle et les vitres brisées, les cintres, la poussière, les serviettes ou nappes en papier, etc

> Ne pas jeter dans la colonne dédiée aux poubelles grises :

La ferraille, planches de bois, végétaux, piles, tubes néon, ampoules, les appareils électriques et électroniques, les gravats, la terre, etc. Ces déchets devront être déposés en déchèterie.

LES DÉCHETS RECYCLABLES

À la maison, le sac de pré-collecte, solide et imperméable, s'avère très pratique pour le tri sélectif.

> À jeter dans la colonne dédiée au tri sélectif :

- **les emballages plastiques**, qu'ils soient translucides ou opaques, tels que les bouteilles et flacons, les sacs et films plastique, pots de yaourt et de crème dessert, barquettes alimentaires, etc.

- **Les petits cartons**, comme les briques alimentaires, les boîtes, suremballages, etc.

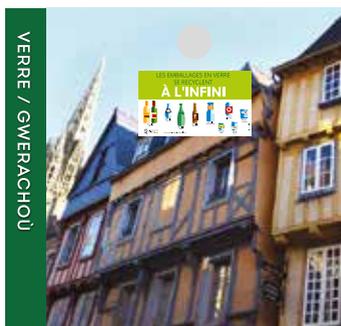
- **Les emballages métalliques**, tels que boîtes de sardines,

conserves, canettes, aérosols, bouteilles de sirop, couvercles métalliques, etc.

- **Tous les papiers**, qu'il s'agisse de prospectus, de journaux, toutes les enveloppes, cahiers sans spirale, etc. Mais attention, pas les mouchoirs, nappes et serviettes en papier.

Chaque déchet doit être jeté vide, un par un et sans les imbriquer. Il n'est pas nécessaire de laver les emballages avant de les placer dans la colonne de tri.





LE VERRE

> À jeter dans la colonne dédiée au verre :

les pots, bocaux et bouteilles. Il faut les vider avant de les jeter. Il n'est pas nécessaire de les laver.

> Ne pas jeter dans la colonne dédiée au verre :

les bouchons de bouteilles, les capsules et les couvercles. Ne pas mettre la vaisselle, la porcelaine et la faïence.

LES BIODÉCHETS

Petit et solide, le bio-seau est très pratique pour gérer ses biodéchets à la maison et se rendre au PAV.

> À jeter dans la colonne dédiée aux biodéchets :

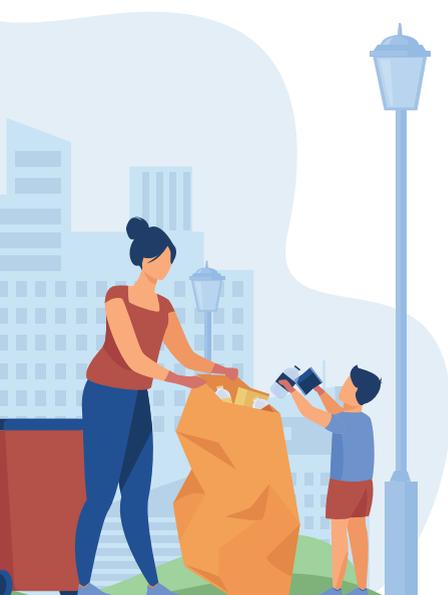
Aucun emballage dans cette colonne!

Les restes alimentaires tels que le riz, les pâtes, la semoule, les restes de pain, les coquilles d'œuf écrasées, les épluchures, les restes de légumes ou de fruits, le marc de café et les filtres, le thé et les sachets de thé ou tisane. Les déchets gras, les noyaux, graines de tomate, de melon ou de courge, les restes de viande sans os et de poisson.

> À ne pas jeter dans la colonne dédiée aux biodéchets :

Les cendres et la sciure de bois, la tonte de pelouse, taille de haie broyée, les feuilles mortes et fraîche, la poussière (aspirateur, balais), les fleurs fanées.

Les végétaux sont à déposer en déchèterie.



NOUVELLE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

COMMENT SERONS-NOUS INFORMÉS?

Dès le 1^{er} novembre, des éco-agents assermentés passeront dans chaque foyer du centre-ville pour expliquer les changements, distribuer les badges d'accès aux bornes collectives (PAV ordures ménagères), distribuer des sacs de pré-collecte pour les recyclables et un bio-sac pour les biodéchets. Les agents prendront aussi en compte les particularités des usagers (mobilité réduite, personnes handicapées...) En cas d'absence, un avis de passage vous sera déposé

dans la boîte aux lettres vous invitant à prendre rendez-vous avec ACP Services ou avec le service déchets. La personne à contacter sera précisée sur l'avis.

QUELS SONT LES HORAIRES DE PASSAGE?

Les éco-agents visiteront les foyers du mardi au samedi, aux horaires suivants :

- du mardi au vendredi de 11h à 14h et de 15h à 18h30.
- le samedi de 9h à 14h.



QUEL CHANGEMENT POUR LES COMMERÇANTS?

Des compacteurs de déchets et des collectes de cartons en PAV sont proposés aux professionnels. Pour ceux qui ont des besoins spécifiques (gros producteurs...) le service déchet étudiera avec eux les meilleures solutions.



> CONTACTS

 N° VERT 0805 29 29 39

dechets@quimper.bzh

> POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS
www.quimper-bretagne-occidentale.bzh



LETTRE D'INFORMATION DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE Communauté d'agglomération regroupant les communes de Briec, Édern, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Locronan, Plogonec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven, Quimper. **Direction de la communication** Hôtel de ville et d'agglomération 44 place Saint-Corentin 29000 QUIMPER / Tél. 02 98 98 88 99 / Fax 02 98 95 37 02

Tri + est édité par Quimper Bretagne Occidentale **Directeur de la publication** Daniel Le Bigot - **Rédaction** Christophe Le Bec - **Conception graphique et illustrations** DYNAMO + / Freepik / Flaticon - **Photos** Pascal Perennec et Jean-Jacques Banide, Aper, Joaquin Corbalan, Rawpixel - **Impression** Imprimerie du Commerce - Imprimé sur papier labellisé PEFC 100 % recyclé chez un imprimeur disposant de la chaîne de contrôle PEFC (R) à 3 000 exemplaires - Tél. 02 98 98 89 89 / www.quimper-bretagne-occidentale.bzh - Dépôt légal à parution